

Vendredi 24 avril 2026

PROJET

Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente

Au cœur de la biodiversité

TABLE DES MATIERES

1. ALLOCUTION D'OUVERTURE 3
2. DESIGNATION DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 4
3. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2025 4
4. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 5
2. RAPPORT D'ACTIVITE 6
3. RAPPORT MORAL 7
4. APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 15
5. APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2026-2027 21
6. INTERVENTIONS DES PERSONNALITES 23
7. REMISE DES MEDAILLES 25
8. DISCOURS DE CLOTURE 25

PROJET

1. Allocution d'ouverture

Intervenant : Bruno MEUNIER
Fonction : Président

Mesdames, Messieurs, Chers amis, chasseurs et non chasseurs,

Soyez les bienvenus en cette salle qui vous est désormais familière. Je remercie la ville de Champniers et son maire, Mickaël LAVILLE, de nous accueillir, chaque année, au Complexe Paul Dambier.

Pour nous accompagner aujourd'hui, nous avons le plaisir d'accueillir parmi nous des représentants du monde de la chasse, et des structures avec lesquelles nous travaillons au quotidien.

Nous avons également l'honneur d'accueillir parmi nous ce soir :

- Monsieur Louis-Guillaume BLANC, Commissaire aux Comptes.
- Maître Christophe DENIS, huissier de justice.
- Maître Thibault DEPERROIS, conseil au sein du cabinet Lavalette Avocats Conseils.
- Madame Fanny RODRIGUEZ, Expert-Comptable.
- Monsieur Benoit ALLAIN, Administrateur de la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres.
- Monsieur Laurent NICOLAS, Administrateur de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde.
- Madame Alice GIRARD et Monsieur Dorian BARBUT, chargés de missions à la Fédération Régionale des Chasseurs de la Nouvelle-Aquitaine.
- Monsieur Samuel NEAU, Trésorier de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente-Maritime.
- Monsieur Guy NIORD, Vice-Président de la Fédération Départementale des Gardes-Particuliers de la Charente.
- Les 16 sonneurs de trompes de chasse du Rallye Tussonnais.
- Monsieur Stéphane BONNET, photographe amateur qui couvre notre assemblée générale.
- Messieurs Patrick GRANET, Jean-Marie GRAS et Philippe THOREAU, estimateurs de dégâts grand gibier.
- Monsieur Thierry GUEGAN, formateur bénévole au permis de chasser.
- Monsieur Fernand PATRIER, représentant l'association Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine.
- Madame Christelle VALLEAU, Présidente de l'Association des Femmes Chasseresses de la Charente.
- Messieurs Xavier DESOUCHE et Sébastien MORIN, Vice-Présidents à la Chambre d'Agriculture de la Charente.
- Madame Sylvie MASSACRE, Directrice du service départemental de la Charente au sein de la SAFER Nouvelle-Aquitaine.
- Monsieur Frank OLIVIER, Président de la Coordination Rurale de la Charente.
- Monsieur Jean-Bernard SALLAT, Président de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, section Charente.
- Madame Françoise GADON, administratrice du Groupement de Défense Sanitaire de la Charente.
- Monsieur Dominique DE CASTELBAJAC, Vice-Président de Fransylva Poitou-Charentes.
- Monsieur Jérôme JAYAT, responsable de l'Unité territoriale Charente et Deux-Sèvres Sud au sein de l'Office National des Forêts.
- Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président de l'Association des maires et présidents d'intercommunalités de la Charente.
- Monsieur Mathieu LABROUSSE, Président de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Charente et représentant le Président Alain ROUSSET au titre du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.
- Monsieur Jean-Marc LACOMBE, Conseiller Départemental et représentant de la communauté d'agglomération du Grand Cognac.
- Madame Laëtitia REGRENIL, Conseillère Départementale du canton d'Angoulême 2.
- Monsieur Vivian DESLANDES, suppléant de Caroline COLOMBIER, Députée de la 3ème circonscription de la Charente.
- Madame Sandra MARSAUD, Députée de la 2ème circonscription de la Charente.

PROJET

- ⇨ Monsieur François BONNEAU, Conseil Départemental du canton de Val-de-Nouère et Sénateur de la Charente qui est accompagnée de Madame Manon LALANNE, notre ancienne service civique.
- ⇨ Messieurs Nicolas JUDE, Président et Sylvain MAGNERON, Trésorier du groupement des lieutenants de louveterie de la Charente.
- ⇨ Monsieur Mathieu RHONE, chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité.
- ⇨ Monsieur Cédric DE PENFENTENYO DE KERVEREGUIN, colonel du groupement de gendarmerie de la Charente.
- ⇨ Mesdames Maryline MARTINEZ, Directrice et Cécile LEDUC, Adjointe à la cheffe de service santé et protections animales au sein de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de la Charente.
- ⇨ Monsieur Hervé SERVAT, Directeur Départemental des Territoires de la Charente, représentant Monsieur le Préfet.

Avant de dérouler l'ordre du jour, il est d'usage de rendre hommage à nos camarades chasseurs disparus. Je vous invite, donc, à vous lever et à observer une minute de silence à leur mémoire.

Conformément à l'article 11 des statuts des Fédérations de chasseurs, je déclare ouverte l'assemblée générale ordinaire du vendredi 24 avril 2026.

2. Désignation du bureau de l'assemblée générale

Intervenant : Bruno MEUNIER
Fonction : Président

Comme chaque année, je vous propose que le bureau de cette assemblée générale soit celui du Conseil d'Administration.

Je vous demande de bien vouloir valider, à main levée cette résolution : « *Approuvez-vous le principe que le bureau de la FDC16 soit celui de cette assemblée générale ?* »

VOTE A MAIN LEVEE

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de votre confiance.

LA RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Afin de favoriser et de moderniser l'expression démocratique, le Conseil d'Administration a fait le choix que toutes les délibérations relevant de cette assemblée seront exclusivement prises par l'intermédiaire d'un vote électronique. Aucun vote n'aura donc lieu en séance ce soir.

Ce vote dématérialisé sera organisé sur l'espace adhérent privatif Retriever de la FDC16 du samedi 25 avril 2026 à 8h00 jusqu'au mercredi 29 avril 2026 à 12h00, sous le contrôle de notre huissier de justice, Maître Christophe DENIS.

3. Procès-verbal de l'assemblée générale 2025

Intervenant : Bruno MEUNIER
Fonction : Président

Le procès-verbal de l'assemblée générale 2025 a fait l'objet d'une diffusion sur notre site internet permettant ainsi au plus grand nombre de chasseurs d'en prendre connaissance. Aucune remarque particulière n'a été transmise à ce sujet.

La résolution n°1 qui sera soumise à votre vote électronique sera la suivante : « *Approuvez-vous le procès-verbal de l'assemblée générale 2025 tel qu'il vous a été présenté ?* »

PROJET

LA RESOLUTION N°1 EST ADOPTEE :
4941 POUR
232 CONTRE
776 ABSTENTION

4. Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Intervenant : Bruno MEUNIER
Fonction : Président

En premier lieu, je tiens au nom du Conseil d'Administration de votre Fédération à vous remercier, vous les présidentes et présidents, les bénévoles de la chasse charentaise sans qui rien ne serait possible.

Vous êtes la clef de voûte du bon fonctionnement de notre structure fédérale par votre engagement et votre disponibilité au service de la chasse et des territoires.
Votre Conseil d'Administration s'est réuni à onze reprises en 2025. Il s'appuie, pour prendre les décisions qui s'imposent, sur les travaux conduits au sein des pôles thématiques, et ne nourrit des réflexions émanant des réunions du bureau à raison de dix séances de travail pour l'année écoulée.

Ces réunions sont l'occasion d'entériner divers projets. Les présenter à cette tribune de façon exhaustive serait difficile tant ils sont nombreux.

Cependant, il me semble important de vous livrer les plus importants de l'année écoulée :

- ⇨ L'audition de notre Directeur et de moi-même à l'Assemblée Nationale dans le cadre de la mission flash sur la conciliation des usages de la nature et de la protection de la biodiversité.
- ⇨ La mise en place du Projet Associatif Petit Gibier n°4 dans le prolongement du précédent avec l'ouverture du cahier des charges faisan de Mandchourie à un éleveur supplémentaire, le GAEC CALLUAUD en sus de la faisanderie du Maine PORCHER.
- ⇨ Les différentes rencontres avec la nouvelle équipe élue à la Chambre d'Agriculture de la Charente dont je salue leur présence en nombre ce soir pour notre assemblée.
- ⇨ L'envoi du carnet de prélèvement lièvre à tous les chasseurs validant dans notre département afin de faire des économies financières et de gagner du temps dans la gestion des envois personnalisés qui étaient très chronophages par le passé.
- ⇨ Le portage et la communication du manifeste en faveur de la chasse avec pas moins de 38 communes charentaises signataires et 620 chasseurs mobilisés.
- ⇨ La mise en place d'un groupe de travail « échéancier de paiement » pour les territoires éprouvant des difficultés de trésorerie pour régler leur appel de cotisation sous le contrôle de notre Commissaire aux Comptes.
- ⇨ La mise en place à compter du 1er janvier 2026 de frais de formation pour l'inscription au permis de chasser à hauteur de 100 € pour solutionner le problème récurrent de l'absentéisme tant au niveau des formations que des examens.
- ⇨ La participation au Salon des maires, élus, collectivités territoriales et de l'action publique à l'Espace Carat.
- ⇨ La participation à la fête de la ruralité à Dirac.
- ⇨ L'organisation et la participation à la première rencontre partenariale entre les partenaires de la gendarmerie nationale en lien avec la chasse et la pêche.
- ⇨ La montée en puissance de votre Fédération sur les dossiers environnementaux, j'aurai l'occasion d'y revenir plus en détail dans mon rapport moral tout à l'heure.
- ⇨ La participation à une invitation du Vice-Procureur au Tribunal d'Angoulême au Comité Opérationnel de Lutte contre la Délinquance Environnementale.
- ⇨ La préparation de tout l'argumentaire administratif, technique, juridique et scientifique pour la demande de renouvellement triennal des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts pour le groupe 2, dossier qui nous aura occupé toute l'année 2025.
- ⇨ La participation à la première rencontre régionale entre tous les services départementaux de l'Office Français de la Biodiversité et les 12 Fédérations Départementales des Chasseurs de la Nouvelle-Aquitaine.

PROJET

- ⇨ La dernière ligne droite de notre projet « Naturo'bus, l'observatoire ambulant de la biodiversité », je ne vous en dis pas davantage, une petite vidéo vous le présentera en clôture de cette assemblée.
- ⇨ L'organisation des réunions des Sous-Unités Cynégétiques pour la partie grand gibier et dégâts occasionnés aux cultures.
- ⇨ L'expérimentation du piégeage du sanglier en complément des autres outils utilisables dans les communes classées en points noirs.

La résolution n°2 qui sera soumise à votre vote électronique sera la suivante : « *Approuvez-vous le rapport de gestion du Conseil d'Administration tel qu'il vous a été présenté ?* »

LA RESOLUTION N°2 EST ADOPTEE :
4827 POUR
306 CONTRE
816 ABSTENTION

Claude, je te laisse le soin de présenter la vidéo de notre rapport d'activité.

2. Rapport d'activité

Intervenant : Claude PINEL
Fonction : Secrétaire Général
Mesdames, Messieurs, Chers amis chasseurs,
Pour la seconde année consécutive, les présentations classiques à cette tribune des responsables de pôles sont remplacées par une vidéo qui retrace les temps forts de l'année 2025 avec une présentation reprenant les huit orientations de notre nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique :

- L'organisation de la chasse charentaise.
- La communication et la cohabitation dans la nature.
- Les formations.
- L'éducation à la nature et l'initiation à l'environnement.
- La sécurité des chasseurs et des non-chasseurs.
- La biodiversité et l'aménagement des territoires.
- Le grand gibier et les dégâts.
- La surveillance et la prévention des risques sanitaires.

Sans plus attendre, place à cette vidéo réalisée par la société DIGIVISION que j'ai l'honneur de lancer ce soir en exclusivité.

La version papier du rapport d'activité 2025 vous a été remise à l'entrée de cette salle et je vous invite à la lire attentivement.

Afin de favoriser et de moderniser l'expression démocratique, toutes les délibérations relevant de cette assemblée seront exclusivement prises par l'intermédiaire d'un vote électronique organisé sur votre espace adhérent privatif Retriever à compter du samedi 25 avril 2026 à 8h00 jusqu'au mercredi 29 avril 2026 à 12h00.

La résolution n°3 qui sera soumise à votre vote électronique sera la suivante : « *Approuvez-vous le rapport d'activité tel qu'il vous a été présenté ?* »

LA RESOLUTION N°2 EST ADOPTEE :
4998 POUR
281 CONTRE
670 ABSTENTION

PROJET

Face à un climat anti-chasse déraisonnable, la chasse et les chasseurs vont devoir se réinventer, assumer leurs traditions mais également savoir évoluer.

Ensemble, nous devrons relever les défis de demain, un des enjeux majeurs sera l'acceptation de la chasse par l'opinion qui passera par une meilleure connaissance de notre passion en expliquant qui nous sommes et ce que nous faisons.

Je ne voudrais pas terminer ce rapport d'activité sans remercier l'ensemble des personnels de la Fédération. Sans eux, rien ne serait possible.

Merci aussi à mes collègues administratrices et administrateurs qui ont investi beaucoup de temps et d'énergie tout au long de cette année. Je vous remercie de votre attention et laisse ce pupitre à notre Président pour son traditionnel rapport moral.

Merci.

3. Rapport moral

Intervenant : Bruno MEUNIER
Fonction : Président

La saison 20024-2025, malgré une conjoncture défavorable, a été marquée par la continuité de nos missions au service des chasseurs charentais, de la gestion durable de la faune sauvage et de la préservation des espaces naturels du département. La fédération a maintenu ses engagements et elle a acté de nouveaux projets.

L'année 2025 a été l'année du changement du fonctionnement interne de la Fédération. Les quatre pôles : Dégâts et Grand Gibier, Biodiversité, Aménagement des Territoires et Education à la Nature, Formations et Sanitaire, et enfin le pôle Administratif et Financier, sous la férule du Directeur ont parfaitement fonctionné.

Que ce soit au niveau des responsables de pôles ou des personnels, chacun a pris ses marques et compris les objectifs et les enjeux de cette nouvelle organisation.

En effet, le nombre de chasseurs diminuant, la charge financière due aux dégâts de grand gibier augmentant, les départs en retraite ne pouvaient donner lieu à de nouveaux recrutements ce qui a engendré cette nouvelle organisation.

En décembre dernier, Nathalie Gauthier et Philippe Gervais ont cessé leur activité au sein de la structure fédérale. Chacun dans son domaine, a œuvré au quotidien pour remplir sa mission avec beaucoup de sérieux, de rigueur, de compétences, faisant preuve d'une adaptabilité remarquable.

Au fur et à mesure que l'activité chasse évoluait au fil des années, de nouveaux savoir-faire, la prise en main de l'outil informatique, une familiarisation avec de nouvelles applications furent nécessaires pour assumer pleinement leurs missions.

C'est pour toutes ces raisons que je tenais, à cette tribune, à leur rendre hommage. Un grand merci pour ces longues années passées au service de la chasse charentaise et des chasseurs.

Une nouvelle fois cette année aura été marquée par des dégâts qui s'intensifient au fil du temps malgré une pression de chasse toujours plus importante. Nous sommes entrainés dans une spirale sans fin.
Difficile, par nos seules actions de réguler le sanglier, espèce qui occasionne le plus de dommages dans les cultures, qui se reproduit très bien, sans prédateur et sans mortalité importante dans les portées.

Le réchauffement climatique induit des hivers doux, de très bonnes glandées tous les ans, et il a pour conséquence une croissance exponentielle de la bête noire.

PROJET

Les territoires charentais ne sont pas tous logés à la même enseigne. Si, sur une grande partie du département, les populations de sangliers ne posent pas de réels problèmes, il n'en est pas de même sur les 17 communes qui, à elles seules, totalisent 40 % des dégâts indemnisés.

Dépassées par le surplus d'animaux, vos territoires de chasse, à eux seuls, ne peuvent endiguer ces problèmes qui deviennent de plus en plus prégnants. Le mécontentement chez les agriculteurs monte et les chasseurs commencent à se lasser des battues quasi quotidiennes les éloignant d'une activité de loisir pour les rapprocher d'un véritable travail.

Alors que faire ? Est-il encore temps d'inverser la tendance et retrouver une chasse apaisée qui retrouverait ses lettres de noblesse ? Je le pense sincèrement mais pour cela, il faut nous venir en aide.

Nous réclamons de nouvelles modalités à l'administration qui, pour l'instant restent lettre morte.

Pourquoi nous refuse t'on la possibilité de tirer des animaux sur des tas d'appâtage deux heures après le coucher et deux heures avant le lever du soleil ?

Cette mesure permettrait à une certaine époque de l'année et dans les secteurs où il y a beaucoup de sangliers de contenir les dégâts occasionnés.

Pourquoi nous refuse t'on la possibilité de tirer les chevreuils qui viennent brouter les jeunes bourgeons dans les vignes à une époque où la chasse n'est pas permise ?

Les arrêtés de chasses particulières nous sont refusés alors que dans d'autres départements ils sont accordés.

La Charente serait-elle un département à part ? Pourtant nous savons que des frappes chirurgicales, touchant les seuls animaux présents dans les vignes, résoudraient les problèmes.

Nous avons classé 14 communes en points noirs sanglier où des actions d'envergure concertées entre chasseurs, agriculteurs et la Direction Départementale des Territoires devraient permettre de s'approcher d'un règlement des problèmes rencontrés.

Pour l'instant, les résultats escomptés ne sont pas là et les conséquences financières pèsent essentiellement sur l'ensemble de la communauté des chasseurs.

Alors que des territoires où les propriétaires ne veulent pas nous voir et mettent leur terrain en opposition cynégétique se développent.

Alors que l'urbanisation continue d'avancer créant de vastes zones où il est difficile voire impossible de chasser maintenant mais où le sanglier opportuniste y voit des zones de quiétude.

Alors que nous nous dirigeons petit à petit vers des actes de régulation au détriment du noble acte de chasser pour lequel nous payons une redevance, nous restons les seuls à supporter le financement des dégâts, obligation inscrite dans la loi du 26 juillet 2000 votée il y a maintenant un peu plus de 25 ans. Bien évidemment on sait tous que la situation actuelle n'a plus rien à voir avec celle de 2000.

Les problèmes rencontrés sur le terrain font comme les populations de grand gibier, ils augmentent à la même vitesse.

Je connais votre mécontentement quant à l'injonction que l'on vous fait de payer les dégâts occasionnés sur votre commune. La taxe territoriale qu'elle soit de base ou différenciée nous est imposée par la loi.

Malgré cet impôt déguisé, nous ne tiendrons pas longtemps et je dis bien nous, car nous sommes embarqués dans le même navire qui, alors que la tempête sévit, risque bien de faire naufrage.

Il n'y a pas d'un côté la Fédération et de l'autre les chasseurs mais un tout indissociable. La structure fédérale n'a pas de fonds propres si ce n'est la cotisation de ses adhérents ou des financements venus de projets environnementaux très éloignés de la problématique dégâts.

PROJET

Je suis conscient que si le système actuel perdure, nous ne tiendrons pas longtemps. Les caisses de vos associations vont se vider, la fédération ne pourra plus assumer le financement des dégâts.

Il est urgent d'entamer des négociations au niveau national pour réformer ce système d'indemnisation qui est devenu obsolète, reposant sur les seuls chasseurs qui en ont assez d'être montré du doigt comme étant les seuls responsables de cette situation.

Il est écrit dans la loi : « *En cas de défaillance d'une fédération, la gestion d'office de son budget ou son administration peut être confiée au représentant de l'Etat dans le département* ».

Monsieur le Préfet n'aura d'autre alternative que de trouver de l'argent auprès du chasseur individuel.

Notre loisir qui s'inscrit dans la longue histoire de nos départements du sud de la France reste une activité populaire accessible à tous. Qu'en sera-t-il demain si chacun doit sortir quelques milliers d'euros pour continuer à assouvir sa passion ?

C'est le serpent qui se mord la queue. Demain, devant la dépense que nécessitera la possibilité de chasser, nos effectifs fondront comme neige au soleil.

Des chasseurs de moins en moins nombreux, des populations de grand gibier arrivant à un seuil intolérable, des dégâts qui ne pourront plus être remboursés entrainant un mécontentement accru chez nos agriculteurs, il est grand temps que l'Etat prenne ses responsabilités et légifère sur un autre système d'indemnisation.

Etat qui je le rappelle n'a pas tenu ses engagements. En effet, l'aide promise et négociée en 2023 avec les représentants agricoles de soixante millions sur trois ans a été amputée de cinq millions en 2024 et encore de cinq millions en 2025.

J'ai alerté notre président national, Willy Schraen, lors de son tour de France sur notre situation charentaise. D'autres départements sont confrontés aux mêmes problèmes que nous et ne voient pas d'autre issue qu'une refonte complète du système d'indemnisation. Il faut trouver d'autres payeurs que les chasseurs car nous ne sommes aucunement responsable~~s~~ de la situation actuelle.

Notre président n'aura pas la tâche facile dans cette négociation car il y a la chasse du nord de la Loire et celle du sud de de la Loire. Elles sont diamétralement opposées.

Au sud, nous défendons une chasse populaire, accessible à tous quel que soit ses revenus. Au nord, dans beaucoup de départements, la chasse est réservée à des gens aisés. Il n'y a pas de problème de remboursement des dégâts puisque quand on paie deux mille euros voire plus pour pouvoir chasser sur un territoire, on comprend aisément que le côté financier pèse peu.

Sur certains territoires, la taxe à l'hectare peut dépasser largement voire très largement les dix euros à l'hectare. Pour un territoire de mille hectares, je vous laisse calculer la somme rondelette que cela fait. Certaines fédérations empilent des millions d'euros dans leurs réserves. Ce n'est pas le cas de nos fédérations du Sud-Ouest.

Les négociations seront ardues tant le différentiel dans nos structures fédérales est grand. Nous, nous luttons pour diminuer les dégâts tandis que d'autres s'en accommodent aisément et paient sans discuter les ravages causés par les grands animaux.

Le combat n'est pas le même !

Espérons qu'en 2027, la France retrouvera une stabilité politique et que les interlocuteurs ne changeront pas tous les quatre matins. Nous devons obtenir un changement radical du système d'indemnisation.

Nous aussi nous représentons une force qui ne demande qu'à se mettre en marche. L'exaspération monte dans nos rangs. Attention à ne pas atteindre un point de non-retour.

PROJET

Nous sommes capables de nous mobiliser et nous sommes, capables d'enfreindre la loi en ne payant plus les dégâts si nos revendications ne sont pas entendues au plus haut niveau de l'Etat.

J'évoquais les finances qui rentrent dans les caisses de la fédération sur des projets essentiellement liés à la biodiversité. C'est une obligation aujourd'hui pour nous. La région cynégétique Nouvelle-Aquitaine que je préside est montée en puissance sur un certain nombre de projets qui auront des retombées financières départementales et en particulier pour la Charente

Quatre d'entre eux vont particulièrement nous intéresser.

Tout d'abord, j'évoquerai le programme LIFE Vison d'Europe pour lequel la Fédération Régionale Cynégétique est partenaire associé. L'Europe, financeur de ce programme, vient au soutien de projets dans le domaine de l'environnement et du climat.

En ce qui concerne le Vison d'Europe, espèce considérée comme la plus menacée sur notre continent, il s'agit de conserver ce petit mammifère, les espèces et les habitats d'intérêt communautaire associés sur le bassin de la Charente.

Les premiers lâchers de Vison d'Europe ont été effectués dans notre département et celui de la Charente-Maritime. Notre rôle va consister à suivre l'espèce ainsi que la restauration de ses habitats. Sur une durée de 6 ans, c'est 670 000 euros qui seront alloués à cette étude.

Au départ, il était prévu d'inclure dans ce projet des fonds pour lutter contre l'un des prédateurs du Vison d'Europe : le raton laveur classé comme espèce exotique envahissante et qui n'a pas sa place sur nos territoires. Faute de moyens financiers suffisants, cela a été abandonné.

Nous avons souhaité reprendre ce projet et un dossier a été monté et présenté au FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) qui est l'instrument financier de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale.

Là encore ce pourrait être une enveloppe de plusieurs centaines de milliers d'euros qui seraient alloués aux départements engagés dans le LIFE Vison d'Europe pour lutter contre le raton laveur. Le dossier a été déposé, nous attendons la décision.

Le deuxième projet régional qui aura des retombées charentaises, a fait l'objet de demande de financement auprès de LISEA, société concessionnaire de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique.

Cette prestation consiste à un suivi des ouvrages qui permettent à la faune de traverser les lignes où circulent les LGV. Si, au départ une proposition avait été faite qui concernait l'intégralité des passages, après discussions, ce sont 50 % qui le seront. 59 000 € seront à se partager entre la FRC Nouvelle-Aquitaine et les FDC suivant le nombre d'ouvrages présents dans les départements traversés par la ligne Paris-Bordeaux.

La Charente aura la plus grosse enveloppe puisqu'une grande partie des ouvrages à suivre le seront dans notre département.

Le troisième a déjà débuté à l'initiative de la chargée de mission Alice Girard dont le poste, après signature d'une convention avec l'Agence de l'Eau Adour/Garonne, a été entièrement financé. Elle a en charge principalement le suivi des milieux aquatiques. Dans le cadre de ses missions, un projet a été lancé autour des mares. Il va courir sur trois ans avec un budget alloué de 650 000 €.

Durant l'année 2026, un inventaire des points d'eau sera effectué. Ensuite, nous prioriserons les sites intéressants et dix seront retenus.

En 2027, les diagnostics et les travaux de restauration débuteront. L'année 2028 verra le suivi des mares restaurées et l'accompagnement des propriétaires.

Ce projet permettra à tout un chacun de prendre conscience de l'importance de ces petites nappes d'eau, souvent créées à l'initiative de nos anciens, pour le maintien de la biodiversité.

PROJET

Le dernier dossier que je voulais évoquer devant vous est l'agrivoltaïsme. Comme vous avez pu le constater, des parcs photovoltaïques, de plus en plus nombreux sont apparus dans le paysage charentais.

Nous sommes sollicités par des sociétés développeurs de cette énergie renouvelable pour un diagnostic sur des mesures compensatoires possibles. En effet, pour chaque projet, des aménagements de territoire sont obligatoires, venant pondérer l'atteinte environnementale que ces installations génèrent.

Après mûre réflexion, nous avons décidé d'accepter de travailler avec les développeurs pour deux raisons principales : faire prendre conscience à ces sociétés de la parfaite connaissance des chasseurs de la biodiversité locale et insister sur la prise de conscience des dégâts générés par le grand gibier et qui pourraient être accentués par l'implantation de ces parcs.

Ainsi, le financement alloué pourrait prendre en compte des aménagements purement cynégétiques, par exemple des postes de tir surélevés pour faciliter la chasse en toute sécurité autour des parcs.

Une convention en cours avec deux développeurs principaux « Mana Energy » et « Samsolar » est en cours de signature au niveau de la région cynégétique qui permettra une facilitation des démarches sur le plan local.

Comme vous pouvez le voir, les retombées financières dans notre département de ces différents projets initiés par la région cynégétique vont pouvoir non seulement permettre des aménagements favorables à la petite faune mais également un allègement de la masse salariale de nos personnels dont une partie sera financée via ces projets, partie qui ne sortira pas de la poche des chasseurs charentais.

A l'heure où la chasse est particulièrement remise en cause, les différents partenariats que nous établissons avec des acteurs complètement ignorants de notre activité sont essentiels.

L'étonnement est grand quand, au détour de réunions, de rencontres, ces futurs partenaires prennent conscience de tout ce que nous faisons en termes d'aménagement de territoire, de notre savoir-faire en la matière et de notre connaissance du milieu dans lequel nous évoluons.

Leur vision de la chasse change radicalement et l'a priori qu'ils pouvaient avoir au départ disparait. Ils nous ouvrent alors largement leurs portes et collaborent avec nous. Il nous faut œuvrer dans ce sens et multiplier ces partenariats. Demain et j'en suis persuadé, ils seront des soutiens indéfectibles de notre activité.

J'évoquais les retombées financières de ces projets qui permettent, entre autres, une prise en charge de temps de personnel.

De temps en temps, sur le terrain, certains parmi les chasseurs continuent à propager des propos mensongers voire discriminatoires concernant les salariés de la fédération.

Contrairement à ce qui est dit, les projets que je viens d'évoquer demande des suivis qui alourdissent leur charge de travail quotidienne. Ils viennent s'ajouter aux missions déjà réalisées que ce soit dans le cadre fédéral ou dans le cadre des missions de service public.

Chacune et chacun, dans le domaine de ses compétences, agit pour la défense des chasseurs et de la chasse.

Chacune et chacun s'implique pleinement dans les tâches qui leurs sont confiées.

Je leur fais entièrement confiance et je ne laisserai passer aucun propos malveillant à leur égard. Ils peuvent compter sur mon soutien.

J'invite ceux qui n'en serait pas convaincu à venir au siège pour se rendre compte, par eux-mêmes du travail effectué.

PROJET

Je rappellerai que c'est grâce aux économies réalisées au niveau du service général, à hauteur de 253 000 euros que nous avons pu combler une partie du déficit la section analytique dégâts grand gibier.

Si les projets régionaux auront une retombée financière pour notre département, votre Fédération Départementale continue à développer ses propres actions avec toujours l'objectif de nous faire connaître, apporter des finances et montrer nos savoir-faire.

Durant l'année écoulée, nous avons réfléchi sur un projet qui se voulait être innovant, conçu pour évoluer dans le temps, être transposable à d'autres départements, avec une volonté de nouer des partenariats avec d'autres structures que ce soit dans le domaine de la pêche, de l'eau, des collectivités territoriales, des chambres consulaires ou d'établissements publics.

C'est ainsi qu'est né l'idée d'un Naturo'bus à l'image des bibliobus qui circulaient autrefois dans nos campagnes pour apporter des livres aux enfants alors que les bibliothèques n'en étaient qu'à leur début.

Cet outil pédagogique itinérant va être opérationnel dans les semaines qui viennent.

On sait tous que la difficulté est de déplacer un public pour assister à une animation. Avec le Naturo'bus, c'est le site pédagogique qui vient au contact du public. Ce sera une porte d'entrée vers des animations nature, centrées autour de l'eau et des aménagements du territoire.

Toutes les thématiques liées au réchauffement du climat, l'évolution des territoires au fil du temps et leur aménagement, la biodiversité, les problèmes liées à la gestion de l'eau pourront y être abordées.

Destiné à des animations auprès du jeune public, le Naturo'bus pourra également les décliner auprès d'un auditoire adulte. L'outil sera autonome et pourra se déplacer même dans les coins les plus reculés de Charente.

A travers cet outil, nous souhaitons montrer que l'humain reste au cœur du dispositif. Nous ne voulons pas une nature mise sous cloche où l'homme n'aurait pas accès. Nous ne voulons pas stigmatiser tel ou tel usage, aucune interdiction ne doit être prononcée.

Bien évidemment, la chasse, en tant que telle ne peut être abordée dans le discours pédagogique à destination d'un jeune public. Néanmoins, le rôle du chasseur dans sa valorisation des biotopes, dans son rôle de sentinelle de la nature, dans son rôle lié à la surveillance sanitaire seront mis en avant.

Ce projet entièrement financé par des fonds extérieurs n'aura coûté aucun centime sorti de la poche des chasseurs. Avant même sa sortie, nous avons déjà des demandes d'animation qui pourront être valorisées financièrement.

Ce projet très innovateur entre promotion de notre rôle, éducation de tous les publics, du plus jeune au plus ancien, volonté de faire comprendre toutes les interactions qui se jouent dans la nature aura des retombées financières non négligeables pour votre fédération.

La gestion du grand gibier, les dégâts occasionnés occupent une majorité de notre temps et de nos fiances. Un paradoxe, lié à cette situation existe.

Certains nouveaux chasseurs, réclament de pouvoir jouir de la nature à travers l'art cynégétique qui reste encore, pour certaines formes de chasse, un espace de liberté. C'est bien cela qu'ils revendiquent. D'autres ne se détournent pas du grand gibier mais sollicite de suivre les chiens et rechignent à rejoindre la ligne des postés.

Ils représentent tous l'avenir de la chasse et c'est sur eux que nous devons compter. Malheureusement, la gestion du grand gibier obère nos finances et ne nous permet pas d'aller aussi loin que nous le voudrions dans le développement du petit gibier, pourtant plébiscité par la majorité de ces nouveaux chasseurs.

Notre projet associatif petit gibier, lancé il y a maintenant quatre ans répond à cette attente. Retrouver des populations sauvages est l'objectif principal de ce projet.

PROJET

Chaque année, de nouveaux territoires nous sollicitent pour rejoindre ceux déjà engagés. Aujourd'hui, une majorité des sociétés de chasse de l'ouest du département sont entrées dans le projet.

Les départements voisins : la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne vont dans le même sens. Des réunions communes ont eu lieu pour harmoniser nos manières de faire et notre gestion du faisan. Nous continuerons à travailler, dans les années qui viennent, sur cette thématique.

Un sondage IFOP diligentée par la Fédération Nationale des Chasseurs a démontré que 25 % d'entre nous qui ne reprennent pas leur permis de chasser et arrêtent donc de chasser invoque comme argument la disparition du petit gibier.

Comment espérer garder nos nouveaux chasseurs si très rapidement ils ne trouvent pas leur compte sur le terrain et cessent de chasser faute de ne pas avoir trouvé ce qu'ils étaient venus chercher ?

Si, aujourd'hui, il faut le reconnaître, la chasse du grand gibier permet de maintenir un certain nombre de chasseurs sur le terrain, demain, nous devrons avoir la capacité de proposer une alternative petit gibier pour conserver nos chasseurs.

Ce sondage IFOP a révélé, une autre problématique source importante de la désertion de nos collègues. Je veux parler de l'accueil dans nos sociétés des nouveaux chasseurs.

Il ressort que, sur un certain nombre de territoires, cet accueil laisse à désirer. Nous devons tous prendre conscience de son importance pour espérer garder nos effectifs.

Faire découvrir le biotope, l'encadrer lors d'une battue, l'accompagner lors d'une partie de chasse, l'intégrer pleinement à votre communauté devra faire partie de vos priorités quand un nouveau chasseur vous sollicitera pour venir chasser dans votre association.

La pyramide des âges n'est pas en notre faveur. Nous perdons chaque année nos anciens qui raccrochent. Sachons accueillir dignement les nouveaux qui viendront les remplacer.

Tous les ans, j'évoque les nombreuses attaques que subit la chasse française. 2025 n'a pas échappé à la règle. Je dois même dire que maintenant c'est la norme. Pas une semaine ne se passe sans que notre passion ne soit remise en cause.

Des attaques nouvelles ont émergé. Je parlerai tout d'abord des migrateurs qui pour certaines espèces ont fait l'objet d'âpres discussions.

En effet, au cours de l'été, nous apprenions que certaines espèces de canards, la caille des blés allaient être soumise à moratoire zéro. Cela signifiait que la chasse de ces oiseaux gibiers allait être suspendue au nom d'études prétendument scientifiques qui faisaient apparaître une diminution des populations de ces espèces.

Grâce à la mobilisation des associations spécialisées et de la FNC, la chasse a été maintenue avec application de PMA (Prélèvement Maximum Autorisé) pour certaines espèces tandis que d'autres entraient en gestion adaptative. La bataille a été gagnée mais soyons sûrs que le sujet reviendra rapidement sur le tapis.

Au sujet des migrateurs, une bonne nouvelle venait contrebalancer les mauvaises : la tourterelle des bois allait pouvoir être chassée à nouveau avec un quota de prélèvement national. Enfin on pouvait parler d'une vraie gestion adaptative modulable annuellement et adaptant les quotas de prélèvement selon le bon état de conservation des populations.

C'est cela une chasse éthique, responsable et respectueuse des populations que nous chassons.

Dans le même temps, nous apprenions que la chasse de la bécassine des marais était interdite dans trois départements : le Cantal, le Doubs et le Jura. Cette décision était basée sur le fait que les populations nicheuses étaient en déclin. Cette fois rien n'y fit, pas même la proposition de retarder l'ouverture de cette espèce, et la chasse fut bien suspendue.

PROJET

Maintenant la LPO, la Ligue pour la Protection des Oiseaux veut aller plus loin et veut étendre l'interdiction à d'autres départements.

Demain, il est à craindre que la bécasse des bois dont les effectifs nicheurs sont aussi en déclin fasse l'objet d'attaques pour en restreindre voire en interdire la chasse. Nous n'en sommes pas encore là mais nous devons rester vigilants !

D'autres combats menés se sont soldés par des défaites. Nous avons perdu la période complémentaire de chasse du blaireau devant les tribunaux. Au-delà des dégâts qu'il occasionne, des maladies qu'il contribue à propager, c'est le motif du rejet qui doit nous interpeler : on ne peut chasser le blaireau durant la période d'élevage des jeunes.

Cette décision est très grave. Si on se fie à cet argument, alors de nombreuses autres espèces pourraient subir le même sort demain.

Il y a quelques jours, nous avons appris que deux espèces, le grand tétras et le lagopède alpin avaient été retirées de la liste des espèces chassables. Ces espèces étaient soumises à moratoire, moratoire qui permet de suspendre la chasse pendant une période déterminée, temps nécessaire afin d'acquérir des données et de voir l'évolution des dynamiques de population.

On voit bien ici, que l'idéologie primaire anti chasse prend le pas sur le suivi scientifique.

La méthode insidieuse est toujours la même : saper l'édifice cynégétique pour mieux le faire tomber en multipliant les interdictions qui touchent aussi bien les espèces gibier, que certains modes de chasse ou bien la mise en place d'une réglementation toujours plus contraignante.

Le combat est de plus en plus âpre. Nous devons sans cesse fourbir nos armes afin d'assurer notre défense et anticiper sur les attaques futures qui interviendront assurément.

Je ne peux conclure ce rapport moral sans évoquer la sécurité. La saison cynégétique qui vient de s'écouler aura été la moins accidentogène puisque nous n'avons à déplorer en France que quatre accidents mortels dont trois auto-accidents.

Bien évidemment ce sont quatre accidents de trop et nous ne pouvons que le déplorer. Néanmoins, nous pouvons nous féliciter de la prise de conscience collective qui nous amène à la baisse de ces accidents.

Quel que soit notre niveau de participation à l'organisation d'une battue, nous devons tous prendre conscience que chacun a une responsabilité dans les actes qu'il accomplit.

Le tireur posté qui doit strictement respecter les consignes qui lui a été données en respect du schéma départemental de gestion cynégétique. Un doute, une interrogation, un manque de sureté, je ne tire pas !

Le directeur de battue qui doit être ferme, ne pas hésiter à arrêter une battue en cas de manquement aux règles qu'il a édictées, ne pas hésiter à sanctionner un chasseur qui du fait de son comportement dangereux et récurrent, met ses compagnons de chasse en danger.

Et enfin le président de la société de chasse, responsable moral, qui alors qu'il est parfaitement au courant des dérives et des dysfonctionnements au sein de son association ne dit rien et laisse faire.

Tous, en cas d'accident grave, auront à rendre des comptes à la barre du tribunal.

J'espère que grâce à votre diligence, nous n'aurons pas à déplorer un autre accident mortel dans notre département. L'affaire récente de Combiers où un chasseur a perdu la vie suite à des manquements graves aux règles de sécurité doit nous servir de leçon.

PROJET

La chasse en Charente demeure un acteur majeur de la vie rurale et de la gestion de la biodiversité. Grâce à la mobilisation de chacun, chasseurs, bénévoles, personnels et partenaires, notre fédération a pu mener à bien ses missions.

Restons unis, responsables et impliqués pour poursuivre notre action dans le respect de chacun, dans le respect de l'animal que nous chassons, dans le respect des règles sécuritaires, dans le respect des autres usagers de la nature.

Vive la chasse charentaise ! Je vous remercie.

La résolution n°4 qui sera soumise à votre vote électronique sera la suivante : « *Approuvez-vous le rapport moral tel qu'il vous a été présenté ?* »

LA RESOLUTION N°4 EST ADOPTEE :
4862 POUR
237 CONTRE
850 ABSTENTION

Je vais désormais laisser la place à notre Trésorier, Joël BEAULIEU ainsi qu'à notre Expert-Comptable, Madame Fanny RODRIGUEZ pour la présentation des comptes, puis à notre Commissaire aux Comptes, Monsieur Louis-Guillaume BLANC.

Je vous remercie de votre attention.

4. Approbation des comptes annuels

Intervenant : Joël BEAULIEU
Fonction : Trésorier

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter en qualité de Trésorier, les comptes de l'année écoulée, clos au 30 juin 2025. Je vous présenterai également le budget prévisionnel voté à l'unanimité des membres de votre Conseil d'Administration. Le cabinet d'expertise comptable a établi les comptes à l'image de l'exercice précédent, et notre Commissaire aux Comptes en a effectué le contrôle.

Nous vous avons adressé en temps utile dans la circulaire n°2 le compte de résultat, le bilan et le projet de budget prévisionnel afin que vous puissiez en prendre connaissance. Cette année, tous les éléments relatifs à l'assemblée générale ont également été déposés sur chaque espace adhérent privatif de Retriever que je ne peux que vous inviter à consulter régulièrement.

Ces différents rapports sont également à votre disposition dans leur intégralité sur notre site internet, comme la loi nous l'impose en tant qu'association disposant d'un agrément de protection de la nature et de l'environnement.

En premier lieu, je tiens à vous rappeler que depuis la campagne cynégétique 2019-2020, il n'existe qu'une seule comptabilité générale et non plus deux comme auparavant. Cette comptabilité doit obligatoirement être composée de trois sections analytiques distinctes : service général, dégâts grand gibier et écocontribution.

L'Etat nous impose de produire chaque année le descriptif de la construction de la section analytique dégâts grand gibier détaillant le mode de financement de celle-ci. Je ferai tout à l'heure un focus sur cette section analytique précisément.

PROJET

Après ce rapide préambule, je laisse le soin à Madame Fanny RODRIGUEZ, notre Expert-Comptable de vous présenter la synthèse de l'arrêt des comptes clos au 30 juin 2025.

Intervenante : Fanny RODRIGUEZ
Fonction : Expert-Comptable

Mesdames, Messieurs, bonjour,

Je vais vous présenter les comptes annuels de l'exercice pour la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025 tels qu'ils ont été certifiés par le Commissaire aux Comptes, Monsieur Louis-Guillaume BLANC. Le compte de résultat de l'association est divisé en trois sections analytiques : dégâts grand gibier, écocontribution et service général.

Sur cet exercice, le résultat de la section analytique dégâts grand gibier est déficitaire de 251 819,08 € contre un excédent de 42 880,87 € l'année passée :

- Le total des produits de cette section s'élève à 884 352,92 € dont :
  - Une baisse des bracelets grand gibier et des Manufix de 22 443 € due à une diminution des bracelets chevreuil correspondant à la dernière année du plan de chasse triennal.
  - Une baisse de la subvention de l'Etat de 57 530,04 € dans le cadre du plan d'accompagnement financier en 2023-2026.
- Le total des charges de cette section s'élève à 1 136 172,00 € dont :
  - Une hausse très significative de 180 817 € des indemnisations passant de 454 850,91 € contre 274 033,77 € en N-1.
  - Une augmentation des frais d'estimation de 15 343,23 € due à un nombre de dossiers qui est passé de 429 à 607, record absolu depuis la reprise de ce dossier par les Fédérations Départementales des Chasseurs.
  - Une légère augmentation des frais de personnels dédiés soit 10 306,58 €.
  - Une hausse des provisions de dégâts de 28 350,22 € en lien avec la hausse des indemnisations versées cette année.

2024-2025 constitue le record en matière de dégâts, assez similaire à la saison 2022-2023. En 10 ans, le montant moyen des indemnisations de dégâts a été multiplié par 4. Le résultat négatif de la section analytique dégâts grand gibier confirme un déficit structurel constant depuis 2016-2017, les produits affectés n'étant pas suffisants pour compenser la hausse des charges dédiées. Sur 10 ans, le déficit des dégâts s'élève à 1 305 346 €.

Le résultat de la section analytique écocontribution est déficitaire de 44 888,99 € contre un déficit de 46 064,61 € l'année passée. Cette section se compose de 150 028,60 € de produits et 194 917,59 € de charges. Le déficit de 44 889 € correspond à l'autofinancement de la Fédération sur les projets écocontribution.

Il est à noter qu'à partir de la campagne 2026-2027, les dossiers écocontribution seront construits sans autofinancement de la FDC16, ce qui permettra de tendre vers l'équilibre financier de cette section analytique.

Enfin, le résultat de la section analytique service général est excédentaire de 252 673,56 € contre un excédent de 118 523,02 € l'année passée :

- Le total des produits de cette section s'élève à 1 641 191,30 €, dont :
  - Une augmentation des ventes de 9 419,83 €.
  - Une baisse du timbre fédéral de 5 698,59 € compensée par l'augmentation des cotisations.
  - Une hausse des provisions d'indemnités de fin de carrière de 15 245,00 € à la suite du départ de François CABANTOUS.
- Le total des charges de cette section service général s'élève à 1 388 517,74 € dont :
  - Une hausse des achats et services extérieurs de 9 661,65 €.
  - Une hausse des autres services extérieurs de 11 593,45 € avec une augmentation liée à la foire de Barbezieux (+ 8 K€) et à l'assemblée générale (+ 6 K€) mais une baisse du téléphone (- 9 K€).
  - Une baisse des frais de personnels de 74 095,48 € liée au départ d'un salarié et une affection plus importante dans les sections analytiques dégâts grand gibier et écocontribution.

PROJET

- Une baisse des autres charges de gestion courante de 33 825,23 € à la suite d'une diminution des subventions versées pour l'aménagement des territoires (- 15 K€), pour le Projet Associatif Petit Gibier (- 15 K€) et l'arrêt du permis de chasser à 0 € (- 12 K€).
- Une baisse des dotations aux amortissements et provisions de 27 259,16 €.
- Des charges exceptionnelles de 16 315,03 € pour les aides relatives aux Mesures Agro-Environnementales et Climatiques 2023-2024 non perçues.

L'évolution du résultat des sections analytiques service général et écocontribution ne fait apparaitre qu'un très léger déficit sur 10 ans à hauteur de 174 555 €, ce qui confirme la gestion saine de la FDC16.

Au global, le compte de résultats consolidé est déficitaire de 44 882,51 € contre un excédent de 115 339,29 € l'année passée.

Ce résultat négatif est consécutif à l'augmentation des indemnisations dégâts versées et provisionnées cette année et à la baisse des subventions perçues par l'état pour couvrir ces charges, et ce, malgré une bonne gestion du budget fonctionnement de la Fédération, et la hausse des contributions des adhérents.

Le déficit cumulé sur 10 ans s'élève à 1 478 719 € dont 88 % imputables aux seuls dégâts, ce qui représente 55 % du fonctionnement annuel fédéral.

En 10 ans, la part des produits dégâts grand gibier est passée de 27 % à 29 % soit une augmentation de 2 %.

Dans le même temps, la part des charges dégâts grand gibier est passée de 23 % à 38 % soit une hausse de 13 %. Ce différentiel de 13 % explique le déficit structurel des dégâts de grand gibier chaque année.

Pour 2026-2027, il n'y aura plus aucune aide financière de l'Etat sur les dégâts grand gibier. Il est à noter que sans l'aide de l'Etat, le déficit 2024-2025 aurait été de 188 911,86 €.

Dans le même temps, la capacité d'autofinancement s'est dégradée de 158 517,80 €.

Pour rappel, le bilan comptable reflète la situation patrimoniale et le niveau d'endettement de la fédération à la clôture de l'exercice, soit au 30 Juin 2025.

A cette date, l'actif s'élevait à 3 051 992 € et se composait principalement :
- D'investissements nets à hauteur de 685 983 €, en hausse de 52 336 €. 110K€ d'investissements ont été réalisés cette année pour l'informatique et les lanceurs à Rougnac.
- De créances usagers à hauteur de 1 370 132 € correspondant à la facturation en mai et juin 2025.
- D'une trésorerie nette de 811 351 €.

Le passif s'élevait à 3 051 992 € et se composait principalement :
- De produits constatés d'avance à hauteur de 1 267 650 € qui viennent compensés les créances usagers à l'actif liés à la saison 2025-2026.
- De dettes à court terme courantes à hauteur de 471 876 €.
- De provisions pour risques et charges dont 177 719 € pour les indemnités de départ à la retraite futurs et 186 981 € pour les indemnisations dégâts restant à verser.
- Un emprunt bancaire de 49 688 €.
- Et des fonds propres de 898 078 € en baisse de 44 883 € en lien avec la perte comptable de l'année.

Malgré le résultat positif mais exceptionnel de l'année dernière, la situation financière et les fonds propres repartent sur une pente descendante cette année. Les fonds propres représentent moins de 4 mois du budget annuel global de la Fédération, et les réserves disponibles s'élèvent à seulement 355 241 €.

Les prochains exercices comptables devront avoir comme objectif principal de reconstituer ce « matelas » de trésorerie nécessaire à la pérennité de la structure fédérale en disposant d'un exercice d'avance en matière de fonctionnement, soit environ 2 700 K€.
Je vous remercie de votre attention et je vais maintenant laisser la parole à Monsieur Louis-Guillaume BLANC, Commissaire aux Comptes.

PROJET

Intervenant : Louis-Guillaume BLANC
Fonction : Commissaire aux Comptes

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.
Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

PROJET

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien- fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

PROJET

Assemblée générale du 24 avril 2026

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Soyaux, le 9 avril 2026.
Pour la société SAS EXCO VALLIANCE AUDIT
M. Louis-Guillaume Blanc,
Commissaire aux comptes.

Intervenant : Joël BEAULIEU
Fonction : Trésorier

Maintenant que les comptes ont été certifiés par notre Commissaire aux Comptes, je vous présente les résolutions comptables que vous aurez à voter par voie électronique à partir du samedi 25 avril 2026 à 8h00 jusqu'au mercredi 29 avril 2026 à 12h00 via votre espace adhérent Retriever privatif.

La résolution n°5 est la suivante : *approuvez-vous les comptes annuels de l'exercice 2024-2025 clos au 30 juin 2025, tels qu'ils ont été arrêtés et donnez-vous quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion ?*

LA RESOLUTION N°5 EST ADOPTEE :
4644 POUR
591 CONTRE
714 ABSTENTION

La résolution n°6 est la suivante : *approuvez-vous l'affectation de l'imputation du déficit de 44 882,51 € en baisse des projets associatifs pour 15 209,89 € et en baisse des réserves de gestion pour 29 672,62 € ?*

LA RESOLUTION N°6 EST ADOPTEE :
4529 POUR
604 CONTRE
816 ABSTENTION

La résolution n°7 est la suivante : *Approuvez-vous dans le cadre des projets associatifs financés à partir des réserves fédérales, la poursuite du Projet Associatif Petit Gibier à hauteur de 116 116,72 € ?*

LA RESOLUTION N°7 EST ADOPTEE :
3522 POUR
1384 CONTRE
1043 ABSTENTION

5. Approbation du budget prévisionnel 2026-2027

Intervenant : Joël BEAULIEU
Fonction : Trésorier

Ce projet de budget prévisionnel 2026-2027 vous a été présenté et commenté lors des réunions de secteurs. Il est également consultable sur le site internet de la Fédération et dans votre espace adhérent privatif Retriever.

Les cotisations ont été calculées en tenant compte de la prévision d'inflation 2026 de 1,3 % indiqué dans le projet de loi de finances.

Les produits s'élèvent à 2 789 277 € en 2026-2027 contre 2 722 010 € en 2025-2026 :
- 535 056 € de ventes en hausse grâce aux attributions chevreuil et cerf.
- 338 877 € de subventions d'exploitation en baisse avec l'arrêt du plan d'accompagnement financier de l'Etat vis-à-vis des dégâts malgré les subventions supplémentaires avec le FEDER pour le raton laveur, le LIFE pour le Vision d'Europe, l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour le Naturo'bus et LISEA pour la ligne LGV.
- 1 693 363 € d'autres produits de gestion courante en hausse avec l'augmentation des tarifs des cotisations et autres redevances fédérales.
- 15 000 € de produits financiers stable.
- 20 000 € de produits exceptionnels comprenant le report de la vente des 2 Volkswagen Caddy.
- 186 981 € de provisions de dégâts en hausse, montant qui a été arrêté dans les comptes de l'exercice clos au 30 juin en 2025.

Les charges s'élèvent à 2 789 277 € en 2026-2027 contre 2 719 634 € en 2025-2026 :
- 680 000 € d'achats en baisse avec une hausse des indemnités de dégâts à hauteur de 450 000 €.
- 165 000 € de services extérieurs en hausse avec le contrat de maintenance informatique.
- 348 910 € d'autres services extérieurs en légère baisse avec une augmentation des frais de missions et d'assemblée générale avec le rapport d'activité en vidéo mais une baisse des frais postaux et de communications suite à la renégociation des contrats.
- 67 000 € d'impôts et taxes en baisse.
- 1 015 425 € de charges de personnels en baisse avec le non remplacement des deux départs en retraite de Nathalie GAUTHIER et Philippe GERVAIS.
- 225 000 € d'autres charges de gestion courante en hausse avec l'intégration des besoins des pôles.
- 29 941 € de charges financières avec une hausse des intérêts sur emprunt.
- 250 000 € de dotations aux amortissements et aux provisions stable.
- 8 000 € d'impôts sur les sociétés.

Les projets d'investissements sont les suivants :
- ⇨ L'achat de 2 Duster hybride essence-GPL 4x4 en remplacement de 2 Volkswagen Caddy.
- ⇨ L'installation de panneaux phovoltaïques (25 KW) pour diminuer la facture d'électricité.
- ⇨ La refonte du site internet vieillissant et obsolète par rapport aux nouvelles technologies.
- ⇨ La réfection des chemins à Rougnac.
- ⇨ L'achat de carabines et fusils en remplacement du matériel usé.

À la suite de l'arrêt de l'accompagnement financier de l'Etat et la suppression des Manufix sanglier, le financement des dégâts grand gibier ne se composera plus que des dispositifs de marquage chevreuil et cerf ainsi que des deux contributions territoriales, la contribution territoriale de base et la contribution territoriale différenciée.

La section analytique dégâts grand gibier a été construite à hauteur de 900 000 € :
- Du côté des produits dégâts grand gibier :
  - 266 976 € de bracelets chevreuil.
  - 70 180 € de bracelets cerf mâle et BDF.
  - 135 742 € de contribution territoriale de base (choix n°1) ou 268 000 € de contribution territoriale de base (choix n°2).

PROJET

- 427 103 € de contribution territoriale différenciée (choix n°1) ou 294 845 € de contribution territoriale différenciée (choix n°2).

- Du côté des charges dégâts grand gibier :
  - 450 000 € d'indemnités versées aux agriculteurs.
  - 20 000 € de dispositifs de marquage chevreuil et cerf.
  - 45 000 € de frais d'estimation avec l'utilisation d'un drone.
  - 110 000 € de frais généraux affectés au réel.
  - 250 000 € de charges de personnel affectées au réel du temps passé.
  - 25 000 € de subventions versées pour la prévention.

Je vous rappelle que le montant de la contribution territoriale différenciée correspond à la superficie du territoire multipliée par le taux de la commune administrative. Les données dégâts grand gibier prises en compte sont celles de la saison 2024-2025, en l'occurrence les montants indemnisés par commune administrative toutes espèces de grand gibier confondues.

6 classes de dégâts grand gibier ont été calculées :
- Classe n°1 : aucun dégât indemnisé.
- Classe n°2 : de 0,1 € à 1 499,99 € indemnisés.
- Classe n°3 : de 1 500 € à 2 999,99 € indemnisés.
- Classe n°4 : de 3 000 € à 5 999,99 € indemnisés.
- Classe n°5 : de 6 000 € à 9 999,99 € indemnisés.
- Classe n°6 : plus de 10 000 € indemnisés.

Il faut retenir que 50 % des communes de la classe 1 n'ont aucun dégât. 17 communes des classes 5 et 6 totalisent 40 % du montant indemnisé, ce qui confirme que les problèmes récurrents sont circonscrits à un nombre très limité de communes, moins de 5 % des communes charentaises.

La typologie du territoire de chasse charentais moyen en 2025-2026 correspond à :
- 740 ha de superficie.
- Une attribution de 15 chevreuils, 3 cerfs dont 1 mâle et 2 BDF.
- Une compensation de 11 Manufix à la suite de leur arrêt.
- Un montant total de cotisations de 1 648,49 €.

Parmi les autres indicateurs de la saison 2025-2026, il est à noter que :
- 26 % des territoires font - de 200 ha.
- 71 % font moins de 1 000 ha.
- 94 % moins de 2 000 ha.
- 1 % des territoires font plus de 3 000 ha.
- 84 % des territoires ont payé moins de 500 € de compensation d'arrêt des Manufix.
- 73 % des territoires ont payé - de 2 000 € de cotisations.
- 1 % des territoires a payé plus de 6 000 €.

Pour le budget prévisionnel 2026-2027, les propositions de cotisations et autres redevances sont les suivantes :
- Cotisation départementale annuelle : 115 €.
- Adhésion simple : 264 €
- Contrat de service : forfait de 150 € et 0,29 € par hectare.
- Bracelet daim : gratuit.
- Bracelet chevreuil : 27 €.
- Bracelet cerf mâle : 116,50 €.
- Bracelet cerf BDF : 74 €.

En fonction de la superficie de votre territoire et du montant des dégâts indemnisés en 2024-2025 sur votre commune administrative, deux choix s'offriront à vous pour la contribution territoriale de base et la contribution territoriale différenciée :
- Le choix n°1 correspond à l'option « responsabilisation » avec 202,60 € de contribution territoriale de base et une contribution territoriale différenciée s'échelonnant de 0 € par ha (classe 1) à 3,22 € par ha (classe 6).

PROJET

- Le choix n°2 correspond à l'option « mutualisation » avec 400 € de contribution territoriale de base et une contribution territoriale différenciée s'échelonnant de 0 € par ha (classe 1) à 2,24 € par ha (classe 6).

Afin de vous faciliter la tâche, un outil de calcul automatique permettant d'estimer le montant total des cotisations 2026-2027 a été construit à partir des données de la campagne 2025-2026, à savoir la superficie de chaque territoire de chasse, la ventilation des dégâts indemnisés 2024-2025 par commune administrative et l'affectation automatique de la classe pour le calcul de la CTD…
Pour simuler l'appel de cotisations 2026-2026, devrez renseigner les champs à compléter (case de couleur verte) :

- Sélectionner leur territoire de chasse dans un menu déroulant.
- Sélectionner OUI ou NON dans le contrat de services.
- Saisir le nombre de bracelets « chevreuil ».
- Saisir le nombre de bracelets « cerf mâle ».
- Saisir le nombre de bracelets « cerf BDF ».
- Saisir le montant total de l'appel de cotisations 2025-2026.

C'est ainsi que vous pourrez faire un choix en toute connaissance de cause.

La résolution n°8 est la suivante : approuvez-vous pour financer le budget prévisionnel 2026-2027, le vote des redevances et contributions 2026-2027 présentées : choix n°1 ou choix n°2 ?

LE CHOIX N°2 DE LA RESOLUTION N°8 EST ADOPTEE :

2527 : CHOIX N°1

2574 : CHOIX N°2

848 ABSTENTION

Avant de clôturer cette partie financière, je tiens à remercier Monsieur Louis-Guillaume BLANC, notre Commissaire aux Comptes qui a certifié nos comptes sans réserve et Madame Fanny RODRIGUEZ, notre Expert-Comptable pour la qualité du travail réalisé et la clarté de sa présentation.

Je ne serai pas complet sans adresser mes plus vifs remerciements à Carine DEMARLY, notre comptable pour la tenue de notre comptabilité d'engagement et à Cyril MOREAU, notre Directeur pour son aide et son accompagnement dans la préparation et la rédaction des supports qui vous ont été distribués et dont la synthèse vous a été présentée ce soir.

J'en ai terminé avec ce rapport financier, je vous précise que conformément aux dispositions des statuts de la Fédération, tous ces éléments budgétaires seront transmis à Monsieur le Préfet dans les prochaines semaines et consultables sur notre site internet.

Mesdames, Messieurs, Chers amis, je vous remercie de votre écoute et de votre attention. Le Président et moi-même restons à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires. Je laisse le soin à notre Président d'accueillir les personnalités qui vont le rejoindre à cette tribune.

6. Interventions des personnalités

Pendant que nos invités sont en train de prendre place sur scène à mes côtés, permettez-moi de vous présenter celles et ceux qui vont se succéder à ce pupitre :

- ⇒ Monsieur Frank OLIVIER, 5ème Secrétaire-Adjoint à la Chambre d'Agriculture de la Charente.
- ⇒ Madame Sylvie MASSACRE, Directrice du service départemental de la SAFER Nouvelle-Aquitaine.
- ⇒ Monsieur Mathieu LABROUSSE, élu en charge de la chasse et représentant le Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.
- ⇒ Monsieur Mathieu RHONE, Chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité.
- ⇒ Monsieur Cédric DE PENFENTENYO DE KERVEREGUIN, Colonel du groupement de gendarmerie de la Charente.

PROJET

- ⇒ Monsieur Vivian DESLANDES, suppléant de Caroline COLOMBIER, Députée de la 3ème circonscription de la Charente.
- ⇒ Madame Sandra MARSAUD, Députée de la 2ème circonscription de la Charente.
- ⇒ Monsieur François BONNEAU, Conseiller départemental du canton de Val-de-Nouère et Sénateur de la Charente.
- ⇒ Madame Maryline MARTINEZ, Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de la Charente.
- ⇒ Enfin Monsieur Hervé SERVAT, Directeur de la Direction Départementale des Territoires de la Charente, représentant Monsieur le Préfet.

Monsieur le 5ème Secrétaire-Adjoint en charge du dossier chasse et dégâts de grand gibier, c'est à vous de commencer.

Intervenant : Frank OLIVIER
Fonction : 5ème Secrétaire-Adjoint
Structure : Chambre d'Agriculture de la Charente

Intervenant : Sylvie MASSACRE
Fonction : Directrice du service départemental
Structure : SAFER Nouvelle-Aquitaine

Intervenant : Mathieu LABROUSSE
Fonction : Elu, représentant le Président
Structure : Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine

Intervenant : Mathieu RHONE
Fonction : Chef du service départemental
Structure : Office Français de la Biodiversité

Intervenant : Cédric DE PENFENTENYO DE KERVEREGUIN
Fonction : Colonel
Structure : Groupement de gendarmerie de la Charente

Intervenant : Vivian DESLANDES
Fonction : Supplément de Caroline COLOMBIER, Députée de la 3ème circonscription
Structure : Assemblée Nationale

Intervenant : Sandra MARSAUD
Fonction : Députée de la 2ème circonscription
Structure : Assemblée Nationale

Intervenant : François BONNEAU
Fonction : Conseiller départemental du canton de Val-de-Nouère et Sénateur de la Charente
Structure : Conseil Départemental de la Charente et Sénat

Intervenante : Maryline MARTINEZ
Fonction : Directrice
Structure : Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de la Charente

Intervenant : Hervé SERVAT
Fonction : Directeur
Structure : Direction Départementale des Territoires de la Charente

PROJET

7. Remise des médailles

Intervenant : Bruno MEUNIER
Fonction : Président

Comme chaque année, en récompense pour leurs investissements au sein de leurs territoires, dans l'intérêt de la chasse, de la faune sauvage et ses habitats, je vais procéder à la remise des décorations pour les services rendus à la cause cynégétique.

A l'appel de votre nom, je vous demanderai de bien vouloir me rejoindre à l'estrade pour la remise de votre médaille.

Comme l'année passée, nous avons décidé d'honorer nos deux récipiendaires présents ce soir en leur remettant un diplôme d'honneur et le livre de Willy SCHRAEN, « un chasseur en campagne » :

- ⇨ Monsieur Joël BOUTENEGRE remet la médaille de bronze à Monsieur Henri PORTIER, Président de la société de chasse communale de Merpins.

Le Président appelle à la tribune, le Colonel du groupement de gendarmerie de la Charente, Cédric DE PENFENTENYO DE KERVEREGUIN pour lui remettre la médaille de la Fédération pour saluer son engagement pour tisser un véritable partenariat entre chasseurs et gendarmes.

En votre honneur, écoutons les honneurs interprétés par le Rallye Tussonnais.

Même s'il est de tradition de ne pas applaudir les honneurs, je pense, malgré tout, que nous pouvons faire une petite entorse à cette règle et les applaudir comme il se doit au nom de la chasse charentaise.

Merci pour eux.

8. Discours de clôture

Intervenant : Bruno MEUNIER
Fonction : Président

Arrivés au terme de notre assemblée générale, il me revient à présent le plaisir de vous dire quelques mots de conclusion.

Tous les thèmes qui ont été illustrés vous aurons permis de voir dans quels domaines la Fédération a concrètement travaillé pour jouer pleinement son rôle autour de ses missions de service public et de ses axes stratégiques.

L'occasion m'est donnée de faire un peu de publicité pour deux manifestations qui vont se tenir dans notre département.

La première réjouira les passionnés et amateurs de trompes de chasse avec le concours régional du Sud Ouest qui se tiendra les 23 et 24 mai 2026 à l'hippodrome de Jarnac.

La deuxième sera l'occasion que tous les acteurs ruraux se retrouvent le 28 juin prochain au domaine du Percher à Dirac où vous pourrez découvrir le Naturo'bus.

Avant de partager les réjouissances gustatives qui nous attendent, je vous invite à découvrir en avant première la vidéo de teasing de notre Naturo'bus qui va très prochainement les routes charentaises.

Je terminerai mon allocution, en réitérant, mes sincères remerciements pour la forte mobilisation de ce soir et la participation active de toutes et tous à la communauté cynégétique départementale.

Merci également à l'équipe de la régie. Un très grand merci également à toute l'équipe fédérale, élus et professionnels.

PROJET

Vive la chasse et vive la Charente…

Le Secrétaire Général,



Claude PINEL

Le Président,



Bruno MEUNIER

PROJET